



Genève, le 12 novembre 2007

Aux représentant(e)s des médias

### **Communiqué de presse du 12 novembre 2007**

#### **Lutte contre le travail au noir - le canton s'organise**

**Le travail au noir est un véritable fléau. Il est à l'origine de nombreux problèmes: menaces pour la protection des travailleurs, distorsions de concurrence, perte de recettes pour le fisc et les assurances sociales, affaiblissement du marché de l'emploi et de la cohésion sociale.**

Pour lutter contre ces dérives, la loi fédérale concernant les mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN) et l'ordonnance qui s'y rattache (OTN) entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le canton de Genève s'est d'ores et déjà organisé en vue de l'application de cette loi. Monsieur François Longchamp, Conseiller d'Etat en charge du Département de la Solidarité et de l'Emploi et Monsieur Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat en charge du Département des Institutions présenteront - lors d'une conférence de presse le lundi 12 novembre - les mesures clé de mise en œuvre de la nouvelle législation.

Ainsi, les priorités sont clairement centrées à Genève sur la lutte contre l'occupation de travailleurs sans protection sociale et l'exécution non déclarée de tâches par des travailleurs au bénéfice de prestations telles qu'une indemnité chômage, une rente AI ou encore une aide financière de l'Hospice général.

Le Conseil d'Etat entend favoriser les mesures d'incitation, mais utilisera aussi le dispositif de coercition, notamment en cas d'abus importants et répétés.

**Pour tout complément d'information :**

*Monsieur François Longchamp, Conseiller d'Etat (DSE) , 022 327.28.00*